



Manosque, le 7 décembre 2023

Le syndicat PPAM de France se réjouit de l'accord obtenu sur la révision du règlement CLP

L'Union des Professionnels des Plantes à Parfum, Aromatiques et Médicinales (PPAM de France) se réjouit des résultats de la négociation interinstitutionnelle qui a eu lieu le 5 décembre entre la Commission européenne, le Conseil de l'Union européenne et le Parlement européen sur la révision du règlement CLP (Classification, Etiquetage et Emballage des substances et des mélanges).

Le texte adopté constitue une amélioration significative de la proposition initiale. La production française s'était en effet mobilisée fortement dès 2021 pour alerter sur l'importance de prendre en compte le cas spécifique des huiles essentielles. Grâce à plus de deux ans de dialogue constructif entre les représentants du secteur, les institutions européennes et le gouvernement français, le règlement révisé répondra ainsi aux préoccupations exprimées par les producteurs d'huiles essentielles. La proposition introduit une dérogation pour une durée de 5 ans pour les substances extraites de plantes, comme les huiles essentielles : elles pourront continuer à être évaluées sur la base de tests réalisés sur l'huile essentielle, comme cela est le cas aujourd'hui et non sur des données relatives à leurs constituants. Après cinq ans, la Commission pourrait alors proposer une nouvelle législation pour ces produits sur la base d'un rapport scientifique.

Il s'agit maintenant de continuer à rassembler des preuves scientifiques démontrant que la dérogation proposée est justifiée. PPAM de France souhaite poursuivre le dialogue engagé avec les administrations françaises et les institutions européennes afin de maintenir une approche adaptée garantissant des produits sûrs pour la santé et l'environnement basée sur des données scientifiques solides. PPAM de France continuera ainsi à apporter sa contribution à la Commission européenne dans la préparation du rapport qui sera publié dans 5 ans.

Alain Aubanel

Président

A propos de PPAM de FRANCE

PPAM de France est le syndicat national français de la filière des plantes à parfum, aromatiques et médicinales. Il se compose de trois sections représentatives des exploitants agricoles, des coopératives/sociétés de première mise en marché et de transformateurs (distillateurs).

Site internet : <https://www.ppamdefrance.com/> - Email : contact@ppamdefrance.com